

Social is coming vous présente

Flocon Social

**EDITION HEBDOMADAIRE – N°18
– 25 MARS 2016**



>>> SOMMAIRE



EDITO	p.3
L'Est Républicain – <i>Gattaz : « il faut bouger »</i>	p.4
La Tribune – <i>Indemnités prud'homales : les planchers aussi ont disparu !</i>	p.7
Le Monde – <i>La loi El Khomri oublie la réalité des négociations dans les entreprises</i>	p.10
Les Échos – <i>La garantie jeune, un joker coûteux pour l'État</i>	p.13
Le Monde – <i>Prélèvement à la source, mode d'emploi</i>	p.15
Le Magazine du Monde – <i>101, Rue de Grenelle</i>	p.18
Le Monde – <i>Le temps partiel, une réserve d'emplois limitée en France</i>	p.27
Libération – <i>Le déficit de la sécurité sociale est « plus faible que prévu » en 2015</i>	p.29



>>> EDITO

Chers adeptes,

Vous avez été nombreux à assister au colloque annuel du Master II Droit social consacré aux négociations de la loi Rebsamen et nous vous remercions de votre présence! Comme chaque semaine, voilà donc un condensé de l'actualité sociale... printanière cette fois-ci!

Fini les ballades en raquettes et les descentes des pistes de ski et bonjour la douceur et l'apparition des bourgeons! Toutefois, nous vous proposons toujours un vent de fraîcheur sur ce qu'il ne fallait pas manquer cette semaine!

Encore et toujours des bouleversements sur le projet de réforme du Code du travail en vue. Manuel Valls étant intervenu pour proposer une modification du projet de loi El Khomri le 14 mars, les réactions ne se sont pas fait attendre. Le président du MEDEF, Pierre Gattaz a ainsi précisé les attentes des chefs d'entreprise lors d'une interview.

En exclusivité, a été fait le constat que non seulement les plafonds des indemnités prud'homales ont été supprimés... mais aussi les planchers, ce qui n'est pas sans conséquences. De plus, selon certains économistes, la loi ne tiendrait pas compte de la réalité des négociations dans la pratique en entreprise.

Le gouvernement a décidé également d'étendre le dispositif de la Garantie jeunes mais en contrepartie, l'Etat va devoir mettre la main à la poche... Autre sujet important de la semaine, les impôts sur le revenu avec la présentation du système du prélèvement à la source qui prendra effet en 2018.

La fonction de ministre du Travail n'est pas tâche facile, et l'ensemble des personnalités étant passé par le 101, rue de Grenelle peuvent en attester. Les impacts sociaux sont importants, comme en atteste le dernier projet de loi El Khomri.

En matière d'emploi, une étude sur le temps partiel démontre qu'il ne s'agit que d'une réserve d'emploi limitée en France. Enfin, le ministre de l'économie Michel Sapin a déclaré que le déficit de la Sécurité sociale pour 2015 serait moins important que prévu en raison d'une meilleure gestion des dépenses.

Profitez bien des beaux jours qui se profilent à l'horizon et à la semaine prochaine pour un nouveau Flocon! Bonne lecture!





Propos recueillis le 16 mars 2016 par Francis Brochet

Gattaz : « Il faut bouger »

Au lendemain de la modification de la loi El Khomri, le président des patrons, Pierre Gattaz (Medef), nous accorde un entretien dans lequel il précise les attentes des chefs d'entreprise. Les Français ont du mal à comprendre : cette loi El Khomri est dénoncée par ses opposants comme une loi patronale, et le patronat se dit déçu...Mais il reste un barème indicatif...Un compromis suppose des concessions. Les syndicats réformistes en ont fait, pourquoi pas vous ? Comment faire du dialogue social sans donnant-donnant ? Pourquoi avez-vous dit : nous allons continuer le combat ? Dites-vous aux chefs d'entreprise : allez-y embauchez... ? Ils attendent peut-être 2017, et un nouveau président ? Et sur l'assurance chômage non plus, vous n'attendez pas ? On vous soupçonne de jouer l'échec de la négociation...Et si la surtaxation des contrats à durée déterminée revient dans la négociation sur l'assurance chômage ?

Au lendemain de la modification de la loi El Khomri, le président des patrons, Pierre Gattaz (Medef), nous accorde un entretien dans lequel il précise les attentes des chefs d'entreprise. Les Français ont du mal à comprendre : cette loi El Khomri est dénoncée par ses opposants comme une loi patronale, et le patronat se dit déçu...



La version initiale du texte portait des adaptations favorables à la création d'emplois en CDI, en déverrouillant le marché du travail. Mais nous sommes déçus par la deuxième version car le Premier ministre a retiré deux mesures très importantes pour l'emploi dans les TPE-PME. D'abord le plafonnement des indemnités prud'homales : je ne cesse de rencontrer des chefs d'entreprise qui ne veulent pas embaucher parce qu'ils ont dû payer des fortunes après un jugement des prud'hommes...

Mais il reste un barème indicatif...

C'est mieux que rien mais c'est insuffisant. L'autre recul majeur, c'est sur la possibilité de passer en forfait jours par une discussion directe avec le salarié. S'il faut passer par le mandatement syndical, tout devient plus long et compliqué, alors que dans une petite boîte, vous avez besoin de rapidité et d'agilité.

Un compromis suppose des concessions. Les syndicats réformistes en ont fait, pourquoi pas vous ?

Nous n'avons plus le temps du compromis. Le donnant-donnant permanent, ça se solde par des citadelles d'avantages sociaux et un Code du travail de 3 500 pages qui laissent jeunes et chômeurs au chômage ! Passons au gagnant-gagnant pour recréer de l'emploi.

Comment faire du dialogue social sans donnant-donnant ?

Sur le terrain, dans l'entreprise, par un dialogue social le plus direct possible. Cela se passe comme ça à 99 % dans les petites boîtes, dans la vraie vie.

Pourquoi avez-vous dit : nous allons continuer le combat ?

Nous allons continuer de faire de la pédagogie, pour qu'on revienne au texte initial. Un sondage (Ipsos) montre que 65 % des chefs d'entreprise sont pessimistes. Mais la moitié (46 %) serait prête à embaucher si le projet de loi Travail est mis en oeuvre dans sa version initiale. La moitié, c'est énorme !

Dites-vous aux chefs d'entreprise : allez-y embauchez... ?

Mais je le dis toujours, aux chefs d'entreprise, qu'il faut embaucher, qu'il



faut aller chercher la croissance dans les nouveaux secteurs, dans le numérique, et qu'il faut se saisir du CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, ndlr), par exemple... Mais certains me répondent : « Pierre, ne bouge plus, on arrête de discuter, on attend... » Mais on attend quoi ? L'immobilisme n'est pas ma stratégie.

Ils attendent peut-être 2017, et un nouveau président ?

Moi, je n'attends personne en 2017. Tout ce qui peut être amélioré maintenant doit l'être, et la situation de la France ne permet pas d'attendre. Mon combat, c'est de dire aux députés de gauche et de droite : ramenez cette loi à sa version initiale, et votez-la, pour le pays ! Nous aurons ainsi une chance de provoquer ce déclic en faveur de l'emploi.

Et sur l'assurance chômage non plus, vous n'attendez pas ? On vous soupçonne de jouer l'échec de la négociation...

Non, nous voulons un accord, avec trois objectifs : mieux accompagner les chômeurs qui en ont vraiment besoin, inciter ceux qui pourraient travailler tout de suite à retravailler, et bien sûr redresser les comptes... Il faut bouger ! Et que voulez-vous obtenir d'un échec ? Moi, je suis apolitique. Mieux que ça : je pense qu'il nous faut impérativement une révolution culturelle, pour que l'entreprise soit définitivement acceptée par la droite et par la gauche, par les Républicains et ceux qu'on appellerait les Démocrates. L'alternance de ces deux forces responsables, raisonnables, pragmatiques sur l'entreprise, permettrait à la France d'entrer dans les Trente Audacieuses.

Et si la surtaxation des contrats à durée déterminée revient dans la négociation sur l'assurance chômage ?

Là, vous avez une émeute patronale ! Vous ne pouvez pas d'un côté donner plus de souplesse, et de l'autre surtaxer ! En revanche, si, dans le cadre de la négociation, une proposition de bonus-malus sur la durée des contrats apparaît, nous la regarderions si elle allait vers une diminution de la charge globale.





Publié le 16 mars 2016 Jean-Christophe Chanut

Indemnités prud'homales : les planchers aussi ont disparu !

Si Manuel Valls a décidé de supprimer le plafonnement des indemnités prud'homales, à ce stade, les... planchers aussi ont disparu dans la plus totale discrétion. Or, dans la pratique prud'homale, cette disparition a beaucoup plus de conséquences pour les salariés que l'instauration de plafonds supérieurs à la réalité moyenne des dommages et intérêts accordés.

« Quand le sage montre la lune, le sot regarde le doigt »... Et tous les observateurs (« La Tribune » comprise), ou presque, du projet de loi travail porté par Myriam EL Khomri « ont regardé le doigt »... s'agissant du fameux article (le 30) relatif au plafonnement des indemnités prud'homales. Tout le monde s'est focalisé sur le fait de savoir s'il était bien ou mal de plafonner les dommages et intérêts accordés par les prud'hommes et, en revanche, quasi personne n'a remarqué que les planchers pour ces mêmes dommages et intérêts étaient... supprimés.... Mais cela n'avait en revanche pas échappé aux gros cabinets d'avocats d'entreprise qui avaient le sourire aux lèvres. Et pour cause, pour les praticiens des prud'hommes, c'est davantage la disparition des planchers, si elle se confirme, qui importe que la question du plafonnement. Explications.

DU PLAFONNEMENT AU BARÈME INDICATIF

Cette question des indemnités prud'homales reste d'ailleurs suspendue. Dans la toute dernière mouture du projet de loi Travail transmis ce 16 mars au Conseil d'Etat, le fameux article 30 relatif aux indemnités prud'homales a disparu. Et ce car il a finalement été décidé qu'il n'y aurait pas de plafonnement des indemnités prud'homales mais simplement un barème fortement indicatif. On en revient donc à la première mouture du projet de loi Macron, avant que ce texte, voté à l'été 2015, prévoit finalement, avant même la loi El Khomri, un



plafonnement des indemnités. Mais le barème proposé avait été retoqué par le Conseil constitutionnel. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'avant-projet de loi El Khomri avait dû revenir sur ce sujet et prévoir un nouveau barème. Il faudra donc attendre la parution du décret instituant le nouveau barème incitatif pour savoir s'il y aura un plancher d'indemnisation comme le souhaitait, d'ailleurs, le ministre de l'Economie Emmanuel Macron.

Mais, pour l'instant, problème : à ce stade, les planchers ont disparu.... Jusqu'à présent, en effet, selon le Code du travail, un licenciement qui survient pour une cause ni réelle ni sérieuse - soit la définition du licenciement abusif - entraîne une sanction pour l'entreprise. Cette sanction prend la forme d'une indemnité, à la charge de l'employeur, versée au salarié lésé, qui ne peut être inférieure à six mois de salaire.

Attention cependant, ce plancher de six mois ne concerne pas tous les salariés. Le Code du travail prévoit en effet que les salariés ayant moins de deux ans d'ancienneté et/ou les salariés licenciés travaillant dans une entreprise employant habituellement moins de 11 salariés ne sont pas bénéficiaires de ce plancher. Il appartient librement au conseil des prud'hommes de fixer pour ces salariés les dommages et intérêts à accorder. Dans la pratique, cela représente globalement des sommes égales à deux ou trois mois de salaire.

A CE STADE LES PLANCHERS D'INDEMNISATION ONT DISPARU

Mais pour les autres, donc, c'est six mois minimum. Or, à la lecture de l'avant-projet de loi El Khomri, ce minimum de six mois.... a disparu. Le texte ne parle que de plafonnement (remis en cause depuis, on l'a dit, mais cela risque de ne pas supprimer le problème), précisant que « *le juge octroie au salarié une indemnité à la charge de l'employeur qui ne peut dépasser* »... 3 mois à 15 mois de salaire, selon l'ancienneté du salarié. On notera ainsi que le barème de plafonnement en cas de licenciement abusif, tel que le prévoyait l'avant-projet El Khomri, accordait, par exemple, au maximum six mois de salaire à un salarié ayant entre deux et cinq ans d'ancienneté. Or, dans la loi actuelle, on l'a vu, pour un salarié ayant la même ancienneté et travaillant dans une entreprise de plus de 11 salariés, c'est six mois minimum actuellement

En bref, avec le code actuel, on négocie à partir d'un minimum garanti de six mois, désormais on négociera (si les planchers ne sont pas rétablis) une somme jusqu'à un maximum de six mois... Et ça change tout ! Comme le précise Maître Marielle Garot, avocate au barreau de Paris, spécialisée en droit du travail : « *Le conseil de prud'hommes est paritaire, avec des juges salariés et des juges employeurs, la décision est donc prise en fonction d'un deal entre eux* ».



SIX MOIS DE SALAIRE MINIMUM OU MAXIMUM... CELA CHANGE TOUT

Or, dans le cas général, ce "deal" permet aujourd'hui d'accorder les fameux 6 mois de salaire minimum, parfois 8 ou 9 mois quand l'entreprise s'est spécialement mal comportée vis-à-vis d'un salarié. Rarement plus. Pourquoi ? Tout simplement parce que l'embouteillage est tel dans les « gros » conseils de prud'hommes, comme Paris, que si un salarié refuse le « deal » à six mois, il devra parfois attendre deux ans de plus avant que son affaire soit examinée par un juge professionnel - appelé juge départiteur, aux prud'hommes- voire encore deux ans supplémentaires s'il porte son jugement devant une Cour d'Appel, d'ailleurs rarement plus favorable. Résultat, entre obtenir six mois de salaire immédiatement ou éventuellement davantage (mais ce n'est même pas certain), deux ans, voire quatre ans plus tard, le choix est vite fait.

Dès lors qu'un projet de loi évoque un maximum et non plus un minimum de six mois, les juges employeurs vont être nettement moins enclins à accepter les six mois d'indemnités à accorder au salarié. Ils pourront se contenter de proposer un demi-mois, ou deux mois... Et s'il refuse le « deal », le salarié sera condamné à attendre deux ou quatre ans pour, peut-être, obtenir les « six mois maximum »... C'est long, pour pas grand-chose.

LA SUPPRESSION DU PLAFONNEMENT NE CHANGE PAS LA DONNE

Alors, la donne est-elle changée depuis que le gouvernement a décidé de supprimer le plafonnement des indemnités prud'homales ? Rien n'est moins sûr.

Tout va dépendre de la rédaction du texte du futur décret fixant le « barème indicatif ». S'il est seulement proposé aux juges une sorte de grille fixant les indemnités moyennes qui peuvent être accordées, en fonction du litige, à un salarié selon son ancienneté, c'est insuffisant pour assurer une garantie minimale. Pour être sûr qu'il existe encore un minimum, il faudra, soit avoir la garantie que les actuelles dispositions du Code du travail prévoyant ce minimum soient conservées, soit que le décret attendu précise lui-même « *que les juges ne peuvent pas accorder une indemnité inférieure à...* ». Car, dans la pratique prud'homale quotidienne, pour un salarié, il est beaucoup plus efficace de prévoir des planchers plutôt que des plafonds... même purement indicatifs. Ce sera "LE" sujet à observer car plus question de "regarder le doigt".



Le Monde

Publié le 19 mars 2016 par Thomas Breda

La loi El Khomri oublie la réalité des négociations dans les entreprises

En proposant de modifier les règles de licenciement et du temps de travail, le projet de loi El Khomri agite deux « chiffons rouges » qui attirent justement l'attention, mais au risque de faire oublier l'objectif affiché du projet. Selon Mme El Khomri, il s'agit de « permettre à nos entreprises de s'adapter face à la concurrence en donnant plus de pouvoir à la négociation collective pour répondre aux besoins du terrain. C'est par des accords signés par les syndicats dans l'entreprise que doit être donnée de la souplesse dans l'organisation et le temps de travail (...). C'est par le collectif que le salarié est mieux défendu et que des solutions novatrices peuvent être trouvées ».

Faire en sorte que salariés et employeurs puissent mieux négocier est un objectif louable. Cependant, le projet de loi ne propose pas d'améliorer l'organisation de la négociation au niveau de l'entreprise, mais plutôt d'en étendre le champ. Il passe ainsi largement à côté du problème majeur : aujourd'hui, on ne négocie que très rarement dans les entreprises où, pourtant, la loi prévoit déjà des dispositifs formels pour ce faire.

La législation française sépare les représentants du personnel ayant un rôle de consultation et ceux ayant vocation à négocier. Les représentants élus lors des élections professionnelles siègent au sein d'instances consultatives telles que le comité d'entreprise, la délégation du personnel ou le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Ces instances peuvent parfois être fusionnées, elles peuvent comporter des représentants syndiqués et non syndiqués, et elles n'ont, sauf cas dérogatoires, pas vocation à négocier.

La négociation est en principe le monopole des délégués syndicaux (DS). Ceux-ci sont désignés par les syndicats représentatifs, ceux qui ont obtenu au moins 10 % des votes aux élections professionnelles. Les employeurs de tous les établissements d'entreprise de plus de 10 salariés doivent négocier avec les délégués syndicaux au moins une fois par an lors des « négociations annuelles obligatoires ? » sur les salaires et les conditions de travail.



PEUR DES REPRÉSAILLES

Premier problème : dans deux tiers de ces établissements, il n'y a pas de délégués syndicaux. C'est quasiment la règle dans les établissements de 10 à 20 salariés et dans la majorité des établissements de 50 à 100 salariés.

Second problème: dans un établissement sur trois où il y a des délégués syndicaux, les négociations, bien qu'obligatoires, n'ont pas lieu. Les causes données par les employeurs sont l'application d'un accord de branche, une décision de la direction ou l'absence de demande des salariés.

Troisième problème: lorsqu'il y a des négociations, elles n'aboutissent à un accord que dans deux cas sur trois.

Mises bout à bout, ces statistiques impliquent que seuls 10 % des entreprises qui pourraient le faire signent des accords. On négocie en fait très peu dans les entreprises françaises.

La raison principale en est la discrimination syndicale. Les salariés renoncent à s'engager dans les instances représentatives parce qu'ils craignent pour leur carrière. Plus d'un tiers des salariés mentionnent la peur des représailles comme une raison de la faible syndicalisation en France (sondage TNS Sofres).

Ces craintes ne semblent pas infondées : 40 % des délégués syndicaux estiment que leur mandat a été un frein pour leur carrière. L'étude de leur salaire révèle qu'à diplôme, ancienneté et âge égaux, ils sont payés en moyenne 10 % de moins que leurs collègues non syndiqués. Elle révèle également que tous les délégués syndicaux ne sont pas logés à la même enseigne: ceux qui ne négocient pas avec leur employeur ne subissent aucune pénalité salariale, et sont même parfois mieux rémunérés que les salariés non syndiqués. A l'inverse, les délégués des syndicats qui négocient sans parvenir à un accord subissent de très lourdes pénalités salariales. On comprend mieux pourquoi un tiers des délégués syndicaux rechignent à négocier.

CERCLE VICIEUX

Les cas avérés de discrimination ou de répression se sont tellement accumulés qu'en 2013 la CFTC, la CGT, FO, la FSU et Solidaires, ainsi que le Syndicat des avocats de France et le Syndicat de la magistrature, ont créé un Observatoire de la discrimination et de la répression syndicales. Il se crée ainsi dans les entreprises un cercle vicieux.

La rareté des salariés prêts à prendre le risque d'un mandat rend impossible la tenue d'élections professionnelles. Et là où elles ont lieu, certains candidats sont peu représentatifs des salariés, soit en raison d'un fort engagement militant, soit parce qu'ils recherchent un intérêt personnel (éviter un travail pénible, être protégé contre le licenciement, etc.). De ce fait, les salariés ne se reconnaissent que rarement dans l'action de leurs représentants. 25 % d'entre eux considèrent que les



syndicats « gênent le fonctionnement de leur entreprise ». Quant aux employeurs, ils ne reconnaissent pas la légitimité des représentants dont ils tentent de contourner l'action, par des tentatives de corruption ou par la discrimination.

Et la boucle est bouclée. Moins les syndicats sont représentatifs et soutenus, plus il est facile de les discriminer, moins il y a de candidats aux élections professionnelles, et moins les syndicats sont représentatifs...

Avant d'étendre les prérogatives de la négociation en entreprise, il faut donc faire en sorte de réunir les conditions pour que cette négociation puisse aboutir. C'est loin d'être le cas aujourd'hui.



Les Echos

Publié le 16 mars 2016 par Derek Perrotte

La Garantie jeunes, un joker coûteux pour l'État

Le dispositif, testé depuis 2013, est salué sur le terrain. Matignon veut passer de 50.000 à 200.000 bénéficiaires d'ici à fin 2017.

C'est une « évolution majeure » et même une « révolution ». Manuel Valls n'a pas mâché ses mots mardi sur RMC pour vanter l'extension de la Garantie jeunes annoncée la veille, lors de la présentation des corrections à la loi Travail, dans l'espoir d'atténuer la nouvelle mobilisation des jeunes prévue jeudi.

Ce dispositif, expérimenté depuis fin 2013, cible les décrocheurs de moins de 26 ans, sortis du système scolaire sans diplôme et au point mort depuis, enfermés dans la précarité. Il leur offre un accompagnement renforcé d'un an (renouvelable six mois) par les missions locales pour l'emploi, débutant par six semaines de formation collective (15 jeunes pour deux formateurs) aux règles et codes du monde du travail, puis, selon les besoins et les opportunités, des formations, des stages, des périodes d'immersion en entreprise, des aides à la recherche, etc. A la clef : une garantie de revenus de 461 euros par mois, conditionnée, dans une logique de responsabilisation, à la capacité du bénéficiaire à jouer le jeu, en acceptant les formations et périodes de travail que lui organise la mission locale.

Le dispositif a profité à 50.000 jeunes depuis fin 2013, dont 35.000 pour qui il est encore en cours. Les premières remontées du terrain se veulent encourageantes mais les données qualitatives manquent : une étude du ministère du Travail est en cours mais ses résultats ne seront communiqués qu'à la fin de l'été. Au printemps 2015, le Conseil économique et social avait jugé que la Garantie jeunes augmentait les chances de trouver un emploi ou une formation et plaidé pour sa généralisation.



CRÉDITS DE L'UE

Mardi, Manuel Valls a précisé qu'il visait 100.000 jeunes passés par le dispositif fin 2016, soit 60.000 nouvelles entrées sur l'année. Mais ce geste était déjà prévu de longue date et budgété, à hauteur de 256 millions d'euros. La vraie annonce réside dans l'objectif de 100.000 nouvelles entrées en 2017, pour un coût estimé à 420 millions. Le ministère du Travail juge même atteignable 150.000 nouvelles entrées, pour un coût entre 550 et 600 millions d'euros. Celui-ci est important mais l'exécutif peut espérer bénéficier de crédits de l'UE dans le cadre de l'initiative européenne pour la jeunesse, même si les fonds qui y seront alloués n'y sont pas encore arbitrés.

Dès lundi soir, l'Unef, pourtant favorable à la généralisation de la Garantie jeunes, a dénoncé « une tentative d'enfumage », jugeant que l'« universalité » du dispositif évoquée par Manuel Valls était « un mot complètement creux : ça représente un investissement budgétaire de 5 milliards pour les 900.000 jeunes concernés », c'est-à-dire ni étudiant, ni en emploi, ni en formation.

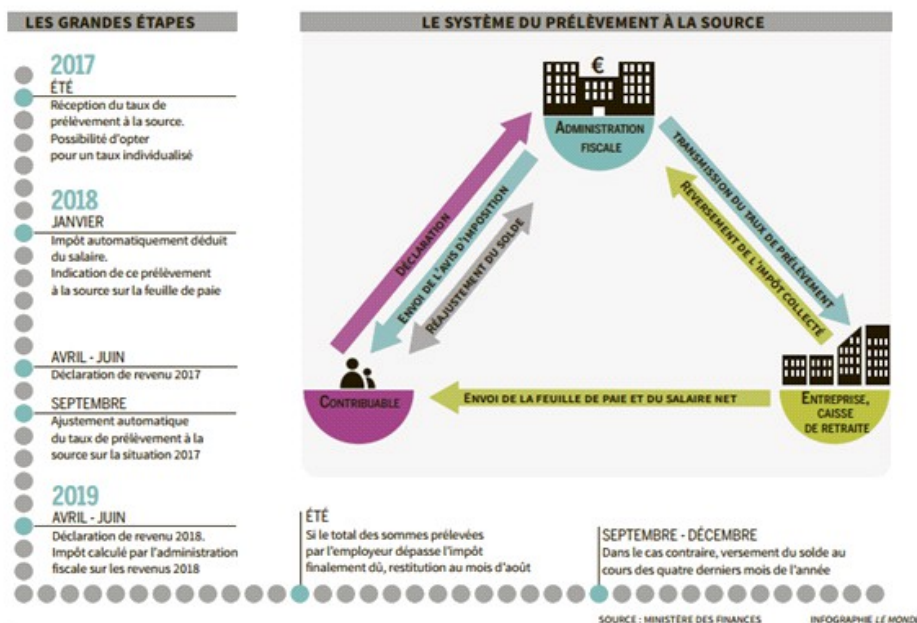
Des arguments fallacieux : la Garantie jeunes étant réservée à ceux ne disposant pas d'un soutien familial, le vrai public éligible est en réalité estimé à 500.000 jeunes. Et tous n'ont pas vocation à entrer dans ce dispositif, certains ayant des profils plus propices à se tourner vers les emplois aidés, les contrats de professionnalisation, etc. La limite de l'annonce de Manuel Valls est plutôt à chercher ailleurs : elle cible les plus précaires et les moins qualifiés, et à ce titre ne répond pas aux préoccupations des étudiants qui formaient le gros des bataillons de jeunes ayant défilé mercredi dernier. Ce qui amène déjà des députés PS à exiger des gestes pour limiter le recours aux CDD.



Le Monde

Publié le 17 mars 2016 par Patrick Roger

Prélèvement à la source, mode d'emploi



Le gouvernement a présenté, mercredi, le dispositif qui s'appliquera à l'impôt sur le revenu à partir de 2018

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, c'est parti. Ou presque. Le 19 mai 2015, à Carcassonne, François Hollande avait pris l'engagement que cette réforme - contre laquelle plusieurs de ses prédécesseurs se sont cassé les dents - serait mise en œuvre avant la fin de son quinquennat. Dans la loi de finances pour 2016, le Parlement avait voté le principe de son introduction au 1er janvier 2018. Les modalités concrètes figureront dans le projet de loi de finances rectificative qui sera présenté au Parlement en juin.

Le ministre des finances, Michel Sapin, et le secrétaire d'Etat chargé du budget, Christian Eckert, ont dévoilé, mercredi 16 mars, une grande partie du dispositif, qui devrait concerner la quasi-totalité des



contribuables et des revenus. Non seulement les salariés, mais également les retraités, les demandeurs d'emploi ou bénéficiaires de revenus de remplacement, les indépendants et les propriétaires percevant des revenus fonciers bénéficieront du prélèvement à la source.

AJUSTER LE MONTANT DE L'IMPÔT

Alors qu'aujourd'hui l'impôt sur le revenu est prélevé avec un an de décalage, il sera désormais perçu " en temps réel ". Ce qui permettra d'ajuster le montant de l'impôt en fonction de l'évolution de la situation du contribuable, que ce soit un événement familial, comme la naissance d'un enfant, ou une modification de la situation sociale, si le contribuable perd ou retrouve un emploi, prend sa retraite ou connaît une importante modification de ses revenus. " Dans une société où la linéarité des parcours personnels comme professionnels n'est plus la norme, faire coïncider le moment où l'on perçoit son revenu et celui où l'on acquitte ses impôts est un réel progrès " , souligne M. Sapin.

Comment cela se passera-t-il? Pour le salarié, l'impôt sera prélevé chaque mois sur sa fiche de paie, dès la paie de janvier 2018. Le taux aura été préalablement calculé par l'administration fiscale et transmis à l'employeur, qui sera de fait l'organisme collecteur. " L'employeur ne sera informé ni de la situation familiale ni des autres revenus perçus par le salarié, assure M. Eckert. C'est l'administration fiscale qui restera l'unique destinataire des informations fiscales et l'unique interlocuteur des contribuables. "L'employeur n'aura connaissance que du taux d'imposition, sachant que, pour près de 90 % des contribuables, ce taux est compris entre 0 et 10 %.

" Pour l'employeur, nous veillerons à ce que le système soit aussi le plus simple possible ", promet M. Sapin. Les modalités de prélèvement emprunteront le canal de la déclaration sociale nominative (DSN), qui doit être généralisée à toutes les entreprises d'ici à l'été 2017. La DSN regroupe en une seule déclaration l'ensemble des déclarations sociales auxquelles sont soumises les entreprises. Comme pour les cotisations sociales, celles-ci introduiront directement sur le bulletin de salaire le taux de prélèvement que leur aura communiqué l'administration fiscale.

Pour le retraité, l'impôt sera prélevé par sa caisse de retraite et, pour le demandeur d'emploi, par Pôle emploi. En ce qui concerne les indépendants, l'impôt sera versé sous forme d'acomptes mensuels, d'abord calculés sur la base des revenus de 2016 puis ajustés à l'automne en fonction des revenus 2017 qu'il aura déclarés au printemps.

MAINTIEN DU QUOTIENT FAMILIAL

S'il anticipe une forte baisse de son revenu en 2018 - par exemple s'il perd un gros client ou si un agriculteur doit subir une forte hausse des prix des matières premières - il pourra le signaler à l'administration



fiscale qui pourra moduler l'impôt sur la base d'une nouvelle estimation. Ce mécanisme d'acomptes sera également appliqué aux revenus fonciers.

L'impôt continuera à être calculé au niveau du foyer fiscal, qu'il s'agisse d'une personne seule, d'un couple avec ou sans enfants. Cependant, chaque membre d'un couple pourra être prélevé sur la base de taux différents, notamment en cas d'écart de revenus importants entre les deux. Le principe du quotient familial continuera donc à s'appliquer, de même que les crédits ou réductions d'impôt. C'est dans sa déclaration annuelle de revenus, faite au printemps, que le contribuable fera figurer les éléments concernant sa situation familiale, ses autres sources de revenus s'il en dispose et les avantages fiscaux dont il bénéficie.

En 2017, par conséquent, les contribuables paieront leur impôt sur les revenus de 2016 et, en 2018, ils s'en acquitteront chaque mois sur leurs revenus de 2018. Le budget de l'Etat continuera donc à percevoir l'impôt sur le revenu en 2017 et 2018 de manière ininterrompue. " Il n'y aura ni année blanche ni année double ", souligne M. Sapin.





Publié le 19 mars 2016 par Laurent Telo

101, rue de Grenelle.

C'est sans doute l'adresse la moins prisée des aspirants ministres. Et pourtant, ils s'y sont tous fait les dents. Aubry, Fillon, Guigou, Bertrand, Sapin, Borloo, Rebsamen... Tous ont un jour été ministres du travail. Annonçant mensuellement les chiffres du chômage. Orchestrant plus ou moins habilement les négociations sociales. Dans un pays aux 5 millions de chômeurs, la tâche est colossale. Surtout si l'on s'y prépare mal. Dernier exemple en date : le projet de loi El Khomri, qui met le pays en émoi.

Dès qu'un ministre du Travail est nommé, Jean Auroux tire la langue et colle un timbre. Celui qui fut un fameux ministre du travail de François Mitterrand, entre 1981 et 1982, l'homme des lois du même nom, poste toujours une carte de vœux au nouveau locataire du 101, rue de Grenelle, en concluant par un inévitable " Bon courage ". Jean Auroux est incontournable car, du ministre du travail, il incarne l'image d'Epinal ou, plutôt, de Roanne, dans la Loire, sa ville de toujours. Il est matinal, technique et appliqué dans son propos. Il a surtout la tête de l'emploi (et donc du travail). Il n'a d'ailleurs pas changé : il porte des lunettes rectangulaires à monture d'acier, un col roulé bleu clair collection automne-hiver 1978 et un collier de barbe sans moustache comme le prof de physique qu'on avait en 5e ou comme le monsieur météo des Bronzés font du ski.

Traditionnellement, les vœux épistolaires de Jean Auroux connaissent une issue des plus conviviales : pour papoter des vicissitudes de la fonction, il a été invité par Myriam El Khomri, la ministre actuelle, qu'il a trouvé " sympa et souriante ". Oui, souriante. L'actuel projet de loi sur la réforme du droit du travail n'avait pas encore déclenché toute cette cohue. On a demandé à Jean Auroux si, selon lui, elle serait capable de se débrouiller. Il allait répondre un truc du genre : porter sa



loi dans un tel contexte, c'est comme faire atterrir un Airbus A320 avec un permis moto, c'est au-dessus de ses forces. Mais il a préféré user d'une parabole, celle de sa propre expérience soudain éclairante, qui établissait une sorte de liaison opportune avec les actuelles aventures législatives de sa consœur. Ils étaient tous les deux aussi jeunes (39 ans pour Auroux, 38 pour El Khomri) et avaient la même méconnaissance du code du travail, qu'ils n'avaient pas eu le temps de lire jusqu'au bout, mais qu'il fallait quand même modifier de fond en comble pour pondre une loi d'importance. Tout ça alors qu'ils venaient à peine d'être catapultés au ministère et que l'ambiance alentour était électrique.

" En 1981, raconte Jean Auroux, le patronat était terriblement menaçant. Il pensait que les chars allaient descendre les Champs-Élysées et que j'allais installer des Soviétiques dans les entreprises. À gauche, ce n'était pas beaucoup mieux. Les attentes sociales étaient énormes. En revenant de l'Assemblée nationale à 3 heures du matin après les débats sur mes lois, il y avait encore des délégations syndicales qui m'attendaient dans la cour du ministère pour régler les plans sociaux envisagés à Aulnay, à Poissy... Il ne fallait pas se loucher. " Les lois Auroux, qui démocratisent la vie en entreprise et améliorent la condition des salariés, seront adoptées entre août et décembre 1982. Le moindre petit malaise de baignoire était prohibé, mais Auroux avait une santé de métal.

Le 8 février dernier, quinze jours avant le début de la grande tempête, tout était encore très tranquille Rue de Grenelle, avec une Myriam El Khomri pimpante et bourrée d'optimisme. Pas comme son bureau, un peu froid et défraîchi. Le grand lustre accroché au plafond manquait même de casser la figure dès que quelqu'un marchait un peu trop fort à l'étage au-dessus. C'était peut-être un signe, après tout. On avait titillé la ministre pour savoir si, après tant de tentatives infructueuses, elle allait enfin parvenir à inverser la courbe du chômage avec ses petits bras musclés. Elle avait promis d'essayer et était certaine qu'avec sa future loi, tout allait s'arranger pour le pays : " Ma loi va poser les bases pour améliorer le climat de confiance qui est essentiel si on veut faire avancer les choses dans notre pays. "

Avec le recul, cette phrase paraît assez comique. Elle lisait ses notes, ça sonnait l'exercice imposé un peu forcé. Elle avait esquissé les grands axes de sa loi qui allait bientôt devenir tellement célèbre. Mais elle n'avait pas du tout parlé des dispositions ajoutées au dernier moment, notamment l'assouplissement des motifs de licenciement économique, qui allaient mettre le pays sens dessus dessous. À l'époque, elle n'était sans doute pas au courant de ces changements de dernière minute. Malgré tout, il faut lui rendre hommage. Parce que, en plus de décrocher le jackpot en termes de notoriété patronymique, elle a remis le ministère du travail au centre des préoccupations. Désormais, ça pulse sévère au ministère : elle a inoculé le plein de folie, de peps et d'allégresse non seulement Rue de Grenelle mais aussi sur le Web, avec cette pétition (Loi travail, non merci) à plus de 1 million de signataires, ou encore dans



la rue avec toutes ces jolies manifs, et puis au PS qui va finir par se désintégrer à force de se déchirer. Grenelle n'avait plus connu un tel tohu-bohu depuis le règne de Martine Aubry (1997-2000, sous Jospin), qui vit l'avènement d'un mini-grand soir, celui des 35 heures, et qui avait même réussi la prouesse de venir à bout du président du Medef de l'époque, Jean Gandois, démissionnaire. Depuis presque vingt ans donc, on avait l'impression que le travail était devenu un ministère de bord de route. Ministère cantonné à assurer le job le plus ingrat de la République, le ministre de la grisaille très grise, le ministre de la marée noire du chômage, le porte-parole de l'impuissance.

Myriam El Khomri n'était pas trop d'accord. Visiblement, six mois après son arrivée, elle y trouvait toujours son compte. Même quand il s'agit de prendre un air forcément ombrageux et tourmenté et qu'il faut se creuser les méninges pour trouver d'autres mots que la fois précédente pour annoncer une nouvelle et énième hausse du chômage. OK, OK, on fait preuve de mauvais esprit, le taux de chômage a baissé de 0,1 % en janvier. Champagne? Pas si vite, car selon un communiqué très officiel et peu euphorisant de la Rue de Grenelle paru dans la foulée, il fallait prendre ce " 1 " après la virgule avec des pincettes. Une baisse, c'est tellement inattendu qu'elle est forcément suspecte. Et puis, de toute façon, " même quand j'annonçais de bons chiffres, se souvient Gérard Larcher (2005-2007, sous Villepin), les syndicats gueulaient : "C'est pas assez!" ou alors "Les chiffres sont faux!" ". François Rebsamen (2014-2015, sous Valls), lui, place au premier rang des corvées les plus redoutées du ministère l'annonce des chiffres du chômage, l'apprentissage des acronymes de la cartographie de l'univers social français (" Il m'a fallu un certain temps d'adaptation ") et ses soucis relationnels avec l'inspection du travail (" J'avais dû intervenir car un inspecteur du travail martyrisait l'Opéra de Paris avec des PV incessants car, pour lui, faire danser des petits rats de l'Opéra après 20 heures était assimilable à du travail de nuit et à de l'esclavage d'enfants! "). Le plus pénible avec cette perverse officialisation mensuelle, c'est qu'elle revient tous les mois. Pour un miracle qui ne se produit jamais. " Ça pourrait la vie du ministère, poursuit Rebsamen. Quelquefois, je traînais des pieds pour l'annonce. Hélas, j'avais un rappel automatique. Le président me téléphonait pour me dire "Allez, François, faut communiquer." Le pire, c'est qu'on ne sait pas trop comptabiliser. On s'y perd dans les catégories. On essaie un peu d'interpréter les chiffres... Mais même le patron de Pôle emploi que j'avais interrogé m'avait répondu : "Ah! Si seulement j'y comprenais quelque chose..." "

Ce serait comique si ce n'était pas tragique. Cinq millions de demandeurs d'emplois. Chiffre brut, brutal et sans âme. Depuis qu'il est ministre des finances, et non plus celui du travail (2012-2014, sous Ayrault), Michel Sapin semble d'ailleurs beaucoup plus décontracté. Plus de lugubre voyage à Nantes après qu'un chômeur s'est immolé devant une agence de Pôle emploi. Dans son bureau de Bercy, avec vue sur la Seine,



Sapin se contente d'une vie beaucoup plus pépère. C'était vendredi après-midi, mais quand même : " Alors? De quoi parle-t-on? Je m'endors un peu là... " Très bien, on va faire vite alors : " Est-ce vous qui avez soufflé à François Hollande cette histoire d'inversion de la courbe du chômage? " Ça l'a réveillé d'un coup, le ministre. " Ah non! a-t-il hululé. Je n'emploie plus le terme, il est maudit! Mais pour vous répondre... En fait, je ne me souviens plus trop... Mais je suis prêt à servir de paratonnerre. " Autre question : " Puisqu'il ne veut rien dire, pourquoi ne pas arrêter d'annoncer le chiffre mensuel? - Ce serait la révolte! On nous reprocherait de casser ou de cacher le thermomètre! Rien à faire. Il faut subir. " Myriam El Khomri avait bien essayé de refiler la publication de la mauvaise nouvelle mensuelle à son collègue, Stéphane Le Foll, le porte-parole du gouvernement. " Oh! C'était juste une boutade..., rectifie-t-elle. Mais c'est vrai qu'au premier conseil des ministres, j'ai interpellé tous mes collègues pour leur dire que les statistiques que je devais annoncer tous les mois n'étaient que la résultante de toutes les politiques menées par tous les ministres. "

Oui, parce qu'il est temps que la vérité éclate au grand jour. A ceux qui fantasment encore sur un ministre au cerveau fumant, un Géo Trouvetou à la tête d'un laboratoire à idées globalisantes et innovantes dont l'impact nucléaire annihilerait le chômage de masse, Eric Woerth (2010, sous Fillon), " pas aigri, juste réaliste ", répond : " Si le ministère du travail avait un rôle à jouer sur la baisse du chômage, ça se saurait. " Pour être un peu plus gentil, on dira que le ministre du travail, qui est celui des salariés avant d'être celui des chômeurs, se doit de dynamiser la formation professionnelle, d'agir sur les conditions de travail et de gérer les copains de Rebsamen (les inspecteurs du travail), et qu'il est censé créer les conditions favorables du retour à l'emploi grâce aux fameux contrats aidés destinés aux chômeurs vraiment dans la mouise. Les TUC, le CES, le CAE, le CIE, le CIP, le CPE... On ne sait plus trop comment les appeler, alors, pour se donner bonne conscience, on les dissimule derrière des lettres majuscules. Pour des résultats plutôt minuscules. Ne soyons pas mesquin. La seule fois où Rebsamen a cessé de râler, c'est quand il a raconté son expérience des contrats aidés : " Dans le cadre de la conférence sociale de 2014, on a étendu la garantie jeunes pour qu'il y ait la prise en charge de 100 000 gamins paumés sous main courante de justice. Un an après, je suis allé vérifier qu'ils avaient un boulot et qu'ils étaient bien dans leurs pompes. Là, on a l'impression de servir à quelque chose. " Mais en règle générale, les contrats aidés, c'est comme les somnifères, ça endort mais ça ne résout rien. Et, à force, ça coûte très cher et ça désespère. En 1967, Georges Pompidou ne s'était pas trompé de beaucoup quand il avait dit : " Si un jour, on atteint les 500 000 chômeurs en France, ça sera la révolution. " Heureusement que nos 5 millions de chômeurs n'ont encore jamais décidé de venir, en horde débraillée, mettre le feu à la Rue de Grenelle... En revanche, et même si c'est passé assez inaperçu, l'économiste Pierre Larrouturou a porté plainte contre le ministre du travail, le premier



ministre et le président. Pour " non-assistance à personne en danger ". Et ce n'est pas un canular : " On a déposé plainte en octobre dernier. Il faut arrêter les blagues et se bouger. Décrétons l'état d'urgence du chômage. On se réunit et on prend cinq mesures fondamentales pour créer 1 million d'emplois. Là, tout de suite. Ce serait autre chose que François Hollande qui case 500 000 chômeurs en formation. C'est dramatique de dire que, sans croissance, on ne peut rien faire. "

A cet instant, pour ramener un peu de sérénité, maître Yoda a levé l'index et a parlé très lentement : " Etre un bon ministre du travail, ce n'est pas simple. " Maître Yoda, c'est le surnom de Raymond Soubie. Qu'on peut aussi appeler Raymond " la Science ". Yoda fut le conseiller social de Nicolas Sarkozy entre 2007 et 2010, mais c'est seulement la face visible de son iceberg personnel. Yoda Soubie a créé le smic avec Jacques Delors en 1970 et a supervisé quelques-unes des grandes lois sociales des quarante dernières années. Il connaît l'arbre généalogique de tous les syndicats représentatifs et le pedigree de chaque ministre du travail depuis 1969. " Un bon ministre doit être inventif et connaisseur. Il doit savoir écouter, discuter et créer des relations de confiance dans la durée avec les syndicats et le patronat. Il faut de l'investissement et de l'humilité. On ne peut pas y consacrer deux heures par-ci par-là. Car c'est un ministère à la fois politique et très technique." Et comme, en plus, une fois installé à Grenelle, on squatte rarement la rubrique show-biz de Paris Match , pas étonnant qu'on ne se bouscule pas à la double porte du 101. C'est rarement une vocation, parfois un lot de consolation, souvent une variable d'ajustement dans le jeu de chaises musicales gouvernemental. On a bossé, on a réalisé une large étude qualitative auprès de grandes figures du syndicalisme dont un des hobbies, faut-il le rappeler, est de lancer un ministre du travail en l'air pour tirer dessus comme au ball-trap.

Après dépouillement, on peut vous assurer qu'il y a deux grandes catégories de ministres du travail. Ceux qui ont la fibre et la rage au ventre : ils sont rares. Et les intermittents du social : ils sont trop. Chacun a son choucou. François Chèreque, ancien patron de la CFDT, syndicat dit réformiste, aimait bien Xavier Bertrand (2007-2009, puis 2010-2012, sous Fillon), Gérard Larcher ou Michel Sapin " parce qu'ils bossaient et qu'on pouvait discuter ". En revanche, Brice Hortefeux (2009, sous Fillon) l'a beaucoup fait rire : " Extraordinaire! Il n'y connaissait rien, il voulait être partout sauf à Grenelle mais pour faire illusion, il racontait à tout le monde qu'un ouvrage que je venais de publier était devenu son livre de chevet. Lui, il m'a fait rêver! " Spontanément, Bernard Thibault, patron de la CGT, syndicat dit contestataire, a été marqué par Elisabeth Guigou (2000-2002, sous Jospin) : " On était obligé de lui expliquer le contexte, les enjeux... Je ne dis pas qu'il faut avoir une maîtrise fine de la matière, mais il faut quand même avoir un minimum... " Syndical? En matière d'erreurs de casting, Soubie sait de quoi il parle. Sous Sarkozy, le vrai ministre du travail,



c'était lui. Il manageait le titulaire officiel au ras du licou quand il ne lui coupait pas carrément la tête. Il s'en défend à peine : " Si j'ai fait partir Xavier Darcos (2009, sous Fillon) ? Mais je n'étais ni président ni premier ministre... Un brillant esprit, mais plus à l'aise à l'éducation qu'au travail. " Darcos? Thibault ne s'en souvenait même plus. Il a dû reprendre la liste des ministres pour retrouver la mémoire. " Il y en a eu tellement. Une valse de ministres interchangeable. Quatre différents sous Sarkozy. Trois sous Hollande. C'est une tendance révélatrice de la place qu'on accorde aux questions sociales. On gouverne par le chiffre, par la logique économique et financière. C'est un ministère qui pèse de moins en moins... "

Il a même failli disparaître. L'été dernier quand l'ami Rebsamen, terrassé par l'ennui, a fini par désertier Grenelle pour reprendre guilleret la mairie de Dijon, Emmanuel Macron, maître de la forteresse de Bercy, a voulu en faire son quatre-heures, du ministère. " Je m'y suis opposé, admet Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT. Le travail ne doit pas être un sous-produit de l'économie. " Rivalité séculaire. " Par rapport à l'énorme structure que représente Bercy, Grenelle est un petit machin, ", selon Jean-Denis Combrexelle, ancien directeur général du travail au ministère. " Quand les ministres successifs de l'économie, dont Macron, disent : "Je m'occupe du travail dominical, du smic, du licenciement", c'est non seulement l'expression d'une volonté politique du ministre, mais aussi de la technocratie de Bercy qui convoite avec gourmandise les attributions de Grenelle. Mais le dialogue social, c'est le travail. " Le dialogue social : une tradition théâtrale nationale dont le ministre du travail est le grand ordonnateur. C'est lui qui débouche le chablis ou la binouze et ingurgite trois petits déjeuners quotidiens. " Ce ministère, c'est de l'humain, explique Gérard Larcher. Un ministère de potier. Vous pétrissez de l'humain. Il faut avoir le goût des autres. " Soyons un poil technique avant de goûter le chablis. Le dialogue social ou " négo sociale ", c'est le gros du job du ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du... dialogue social, justement. Il doit trouver tous les moyens imaginables (argumentaire à la Don Corleone, marchandage de souk, menaces viriles mais courtoises, buffet gastronomique inépuisable) pour que les deux ennemis irréductibles, syndicats et patronat, au terme d'une " lutte finale " aussi subtile que violente, se fassent un gros smack sur des sujets aussi décisifs que l'âge de départ à la retraite, le replâtrage de l'assurance-chômage, bref, toutes les grandes lois sociales. Mais " ce n'est jamais un dialogue social à deux, selon Michel Sapin, encore éveillé. Il y a toujours le ministre qui tient la chandelle, qui écoute à la porte et qui aide à ce que le rapprochement porte ses fruits. "

Ça semble un peu léger et coquin comme ça, le dialogue social, mais en réalité... Voici livré, en exclusivité, le sentiment de Jean-François Pilliard, ancien négociateur en chef du Medef, sur les enjeux fondamentaux de la négo. Ce qui suit prouve que, oui, il y a un fond d'humanité au fond des



yeux du grand capital : " La dimension émotionnelle est très forte. On parle quand même de gens au chômage, de drames humains. Ce qui nous porte tout au long d'une négo, c'est un intérêt général très fort. " Il a dit ça avec le cœur, même s'il n'a pas résisté à nous raconter son expérience de négos avec les intermittents du spectacle qui avaient réussi à dénicher son numéro perso. " J'ai reçu 1405 SMS dont certains très violents du style "On va te crever". " La négo comporte trois étapes. Etape numéro 1 : ouverture des hostilités. Woerth raconte : " C'est une mise en scène et un jeu de rôles. Il y a photographes et caméras à l'entrée. Le ministre ouvre sa porte. Les syndicalistes font la gueule. Vous souriez. On ferme la porte. L'idéal, c'est qu'ils n'en sortent pas au bout de dix minutes... Vous arrêtez l'ordre du jour, le timing de la négo. Vous dites ce que vous avez à dire, ils disent ce qu'ils ont à dire. Vous êtes entourés de collaborateurs de part et d'autre. A la sortie, les syndicalistes se succèdent aux micros : "Le ministre a écouté, mais il est très loin de la réalité. Les choses ne se passeront pas comme ça." " Etape numéro 3 : signature de l'accord. Il y a photographes et caméras à la sortie. Le ministre ouvre sa porte... etc. Michel Sapin, décidément très en verve en ce début de week-end, compare l'accord à " un accouchement ". " C'est une joie rare dans une vie. " Pardon? On a oublié l'étape numéro 2? On ne peut pas en parler. C'est comme le 13e étage à New York. Ça n'existe pas. Mais c'est là que tout se passe. Dans un monde souterrain et interlope où les " bilats " les plus stratégiques succèdent aux coups de fil les plus cryptés. Les " bilats ", ce sont les réunions bilatérales où tout se négocie en face à face entre, tour à tour et dans le désordre, le ministre, les négociateurs syndicaux et patronaux. Les bilats se dilatent souvent. Sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois. On emprunte des portes cachées à des heures confidentielles. " Ma première bilat de la journée, je la faisais à 6 h 30 à Grenelle, intervient Gérard Larcher, aujourd'hui président du Sénat. Parce qu'à cette heure-là, on n'est embêtés par personne et on est vrais. Sans artifice. C'était le premier d'une longue série de petits déjeuners. " Jean-Pierre Soisson (1988-1991, sous Rocard) est attablé devant le meilleur steak tartare de Paris : " Moi, les négos, je les faisais au chablis. " Sous son mandat, l'Union européenne négocie la charte sociale européenne. " Trois fois par semaine, je partais pour Bruxelles. Alors, dans le coffre, j'avais toujours une caisse de chablis. Physiquement, les négos, je peux vous dire que c'est dur. "

Pour savoir si vous êtes calé en dialogue social, on a imaginé un test ludique. Saurez-vous relier les intitulés avec leurs histoires? Les intitulés : 1) La négo " Liliane, fais les valises! ". 2) La négo façon manif " Fillon l'a dans le fion ". 3) La négo " Cigare, foot et truelle ".

Les histoires : A) Jean-Pierre Soisson : " En 1989, il y a une grève très dure sur les chantiers navals de Saint-Nazaire. Ça dure, ça dure, tout est bloqué. Louis Viannet, le patron de la CGT, me dit : "On peut pas régler ça tout seul. Il faut appeler le patron. Il est joignable entre 17 et 18 h 30 dans sa maison du Luberon." J'ai appelé Georges Marchais à l'heure dite.



Le surlendemain, la grève était terminée. "

B) François Chérèque, ancien patron de la CFDT : " En 2003, il y a les négos sur les retraites avec François Fillon. C'est dur, c'est dur. Une nuit, 4 heures du matin, on rompt la négo sur un constat de désaccord. Trois heures plus tard, je dis sur Europe 1 : "Je reste ouvert si on change ça, ça et ça." Sur le chemin du retour, coup de fil du premier ministre, Jean-Pierre Raffarin : "Si vous êtes prêt à discuter, venez." A Matignon, on est assis à son bureau avec la feuille des points de négo. Raffarin barre, rajoute, il me donne tout ce que je veux en échange de l'alignement de tous sur quarante ans de cotisations. Les négos officielles reprennent, Fillon tente un dernier coup de poker. De nouveau, il refuse tout. Suspension de séance. Je le prends bille à bille dans une salle. Je lui parle de ma bilat avec Raffarin. Fillon, d'ordinaire très gentleman farmer, est devenu tout blanc. Il était hors-jeu. Raffarin et Fillon se feront la gueule un bon bout de temps. "

C) Jean-Pierre Soisson se sert un verre : " Pour discuter, Marc Blondel, l'ancien patron de FO, voulait des cigares et de la bière. Il venait avec le petit Jean-Claude Mailly - l'actuel patron de FO, NDLR - qui notait tout sur son petit cahier. Très solide, le petit Mailly. " Justement, le " petit Mailly " se souvient : " Un soir de négo, on était dans le bureau de Soisson qui regardait un match avec l'AJ Auxerre, le club de foot de sa ville. Il dit à Blondel : "Si on gagne, je te file ce que tu veux." " Soisson se ressert un verre : " Blondel était devenu un copain. On déjeunait ensemble au moins une fois par semaine. Et puis on se voyait chez les francs-maçons. A l'atelier du Grand Orient. Une élite intellectuelle incroyable. Il y avait aussi Jean-Michel Baylet, Rebs', Pierre Joxe. Cette proximité? Vous rigolez? Bien sûr que ça jouait dans les négos! "

Quand on est ministre du travail, il y a deux choses à ne jamais faire : débarquer chez Jean-Jacques Bourdin, sur RMC, sans avoir révisé le chapitre CDD du code du travail; faire un enfant dans le dos des syndicats. La négo sans négo, c'est pas recommandé pour la santé du ministre. Il y a un bon exemple, vieux de pile dix ans. Toute ressemblance avec des faits actuels n'est pas du tout fortuite. Dominique de Villepin est un premier ministre qui surfe sur l'opinion, Gérard Larcher est au travail, Jean-Louis Borloo régente un grand ministère des affaires sociales. " On est obnubilé par le chômage des jeunes, raconte Larcher. Réunion à Matignon. Villepin a une idée : le CPE, contrat première embauche. Pendant deux ans, l'employeur peut rompre le contrat de travail sans en donner le motif. Avec Borloo, on lui dit qu'il faut soumettre ce projet aux partenaires sociaux. On lui demande trois mois pour préparer la loi sur la base de négos. Refus. "Trois semaines?" Borloo me tire par la manche : "Arrête, Gérard, tu vois bien qu'il veut pas." Villepin annonce ça en conférence de presse. " Bilan : trois mois de grève, des frissons comme en 1968, une loi promulguée, mais que le président Chirac décide de ne jamais appliquer. Et aujourd'hui? On en est où? " J'ai évoqué avec divers acteurs la loi El



Khomri. Et ce gros problème de méthode : pas beaucoup de concertation avec les partenaires sociaux, la maladresse d'avoir pris l'initiative, sans doute à la demande de Matignon, d'annoncer le 49-3 dès le départ. Et, surtout, un volet sécurité trop pauvre lorsqu'on souhaite plus de mobilité pour les salariés et plus de flexibilité pour les entreprises. Cela donne une loi assez déséquilibrée et dont on voit bien qu'elle est aussi un enjeu de pouvoir pour Valls et Macron et, donc, pour Hollande. Cela rend les choses compliquées pour rattraper le coup. " L'homme qui parle s'appelle Pierre Ferracci, patron du groupe Alpha, très puissant dans la sphère sociale, expert en conseil en relations humaines. Nous sommes le 3 mars, il sort du bureau de François Hollande. C'est le " Yoda de gauche " et, sur la loi El Khomri, il est très " actif " pour essayer de rectifier le tir. Sa voix a porté car, depuis, le chef de l'Etat, dans ses petits souliers, a repris la main pour essayer de rendre la loi PS-compatible. Cette entorse au dialogue social de la part d'un gouvernement de gauche, Michel Sapin aussi, ça l'a gêné. " Je n'ai pas été énervé... Encore que là, j'étais peut-être un peu énervé. Parce qu'on sent le gâchis. On sent qu'il y a de la vraie matière pour faire avancer les choses. " Mais tout ça, ça lui a juste donné envie de se recoucher.



Le Monde

Publié le 19 mars 2016 par Francine Aizicovici

Le temps partiel, une réserve d'emplois limitée en France

France Stratégie évalue à 2,8 millions le « déficit » d'emplois français par rapport aux pays européens les plus performants

En France, 4,7 millions de personnes travaillent à temps partiel, soit 11,9 % de la population en âge de travailler. Cette part est inférieure de près de 7 points à celle des pays européens affichant les plus forts taux d'emploi comme l'Allemagne (19,6 %) ou le Royaume-Uni (18,2 %). Un tel décalage suggère qu'il existe une réserve d'emplois à temps partiel en France, qu'une politique publique bien ciblée pourrait faire émerger.

L'idée que le temps partiel pourrait contribuer à redresser les taux d'emploi hexagonaux, c'est-à-dire la proportion de personnes en emploi parmi la population en âge de travailler (15-64 ans), est développée par divers économistes, en particulier Pierre Cahuc, professeur à l'Ecole polytechnique. Pour cet expert du marché du travail, qui s'est exprimé sur le site du *Nouvel Economiste*, le 18 janvier, c'est une « aberration d'interdire des temps partiels de moins de vingt-quatre heures par semaine figurant dans la loi de sécurisation de l'emploi de 2013, alors que tous les pays qui ont amélioré la situation de l'emploi chez eux l'ont fait en développant le temps partiel » .

Dans une étude intitulée « Le temps partiel, une réserve d'emplois? », parue jeudi 17 mars, France Stratégie nuance cette analyse : « Il ne faut pas surestimer » son potentiel de développement dans l'Hexagone, affirment les auteurs de ce travail, Amandine Brun-Schammé et Nicolas Le Ru, du département travail-emploi.

Les chercheurs ont d'abord voulu mesurer l'importance du « déficit » d'emplois français. Les sept pays européens les plus performants (Suède, Pays-Bas, Allemagne, Danemark, Royaume-Uni, Autriche et Finlande) ont des taux d'emploi supérieurs à 72 %, alors qu'en France, il n'est que de 64,2 %. Selon France Stratégie, la France accuserait, en



2014, un déficit de près de 2,8 millions d'emplois. Les écarts s'observent dans l'industrie manufacturière (1 million de postes de moins) et dans le commerce (600 000). Et ce déficit d'emplois français « se concentre sur l'emploi à temps partiel », écrivent-ils.

JEUNES ET SENIORS

La décomposition de ce déficit montre qu'il provient, à parts égales des hommes et des femmes. Mais si l'on distingue temps plein et temps partiel, la répartition de cet écart diffère nettement selon le sexe. Pour les hommes, il est de 1,5 million d'emplois, dont la moitié à temps plein, l'autre moitié à temps partiel. En revanche pour les femmes, la France affiche un déficit de 2,5 millions à temps partiel mais il coexiste avec un « excédent » de 1,2 million d'emplois à temps plein. Les Françaises sont moins nombreuses à occuper des postes à temps partiel que les Allemandes, les Suédoises ou les Britanniques, et plus nombreuses à travailler à temps plein. Une réalité qui n'empêche pas que le taux de temps partiel des femmes est près de cinq à six fois supérieur à celui des hommes dans l'Hexagone, en Allemagne et en Autriche.

L'étude constate par ailleurs que « le déficit d'emplois se concentre chez les jeunes (15-24 ans) et chez les seniors (50-64 ans), à hauteur, respectivement de 1,4 et de 1,2 million d'emplois ». Et que le temps partiel y est moins fréquent que dans les autres pays européens performants.

Aussi, aux deux extrémités de la vie active, le taux d'emploi « pourrait augmenter en France par un recours plus important à l'activité partielle », analyse France Stratégie. Pour les jeunes, les auteurs de l'étude suggèrent de « favoriser le cumul de l'emploi et de la formation » - mais de préférence une activité rémunérée en lien avec les études, à l'image de ce que proposent les formations en alternance - et, pour les seniors, une sortie plus tardive et plus progressive du marché du travail.

Au-delà, la singularité française « résulte de politiques divergentes menées au cours des dernières décennies » et d'un « choix collectif », selon l'étude. « Nos voisins ont fait une large place au temps partiel, principalement occupé par des femmes (...). La France a fait le choix de privilégier l'emploi à temps plein avec une politique familiale qui facilite l'activité féminine à temps plein. » « On peut certes remettre en cause ce modèle, souligne Amandine Brun-Schammé. Mais l'objectif n'est pas de faire passer à temps partiel les femmes qui sont à temps plein. »





Publié le 15 mars 2016

Le déficit de la Sécurité sociale est «plus faible que prévu» en 2015

Selon Michel Sapin, il y a eu «une maîtrise des dépenses, sans pour autant qu'on ait diminué le niveau de remboursement aux assurés».

Le ministre des Finances Michel Sapin a annoncé mardi que le déficit de la Sécurité sociale pour l'année 2015 serait «plus faible que prévu», en raison d'une «maîtrise des dépenses» plus importante qu'anticipée. «Le déficit sera plus faible que prévu», a assuré sur France Info Michel Sapin, sans toutefois donner de chiffre définitif. Selon le quotidien Les Echos, le déficit du régime de l'assurance maladie s'est établi l'an dernier à sept milliards d'euros, soit deux milliards de moins que les neuf milliards anticipés.

Ces progrès s'expliqueraient par une hausse des recettes, sur fond de reprise des créations d'emplois, et une progression des dépenses plus limitée que prévu. Il y a eu «une maîtrise des dépenses, sans pour autant qu'on ait diminué le niveau de remboursement aux assurés, et sans qu'on ait placé les hôpitaux publics dans une situation intenable», a souligné Michel Sapin.

Le déficit de l'assurance maladie est l'une des trois composantes du déficit public, qui intègre également le budget de l'Etat et les comptes des collectivités locales, eux aussi traditionnellement déficitaires. La Sécurité sociale représente près de la moitié de la dépense publique.

Le ministre des Finances a déjà prévenu début mars que le déficit public de la France serait «inférieur» aux prévisions en 2015, en raison notamment d'un déficit budgétaire plus faible que prévu, à 70,5 milliards contre 73,3 milliards anticipés. Le chiffre officiel du déficit public sera connu le 25 mars, lors de la publication par l'Insee des comptes nationaux et de la dette des administrations publiques pour le quatrième trimestre 2015.



La Commission presse vous remercie :

Cindy BREUIL (Présidente)

Thomas SANANES (Vice-président)

Kelly DELIVERT

Olivier EXBRAYAT

Anissa OMRI

Louis ROBINEAU

RETROUVEZ NOUS SUR HORIZONSOCIAL.FR

